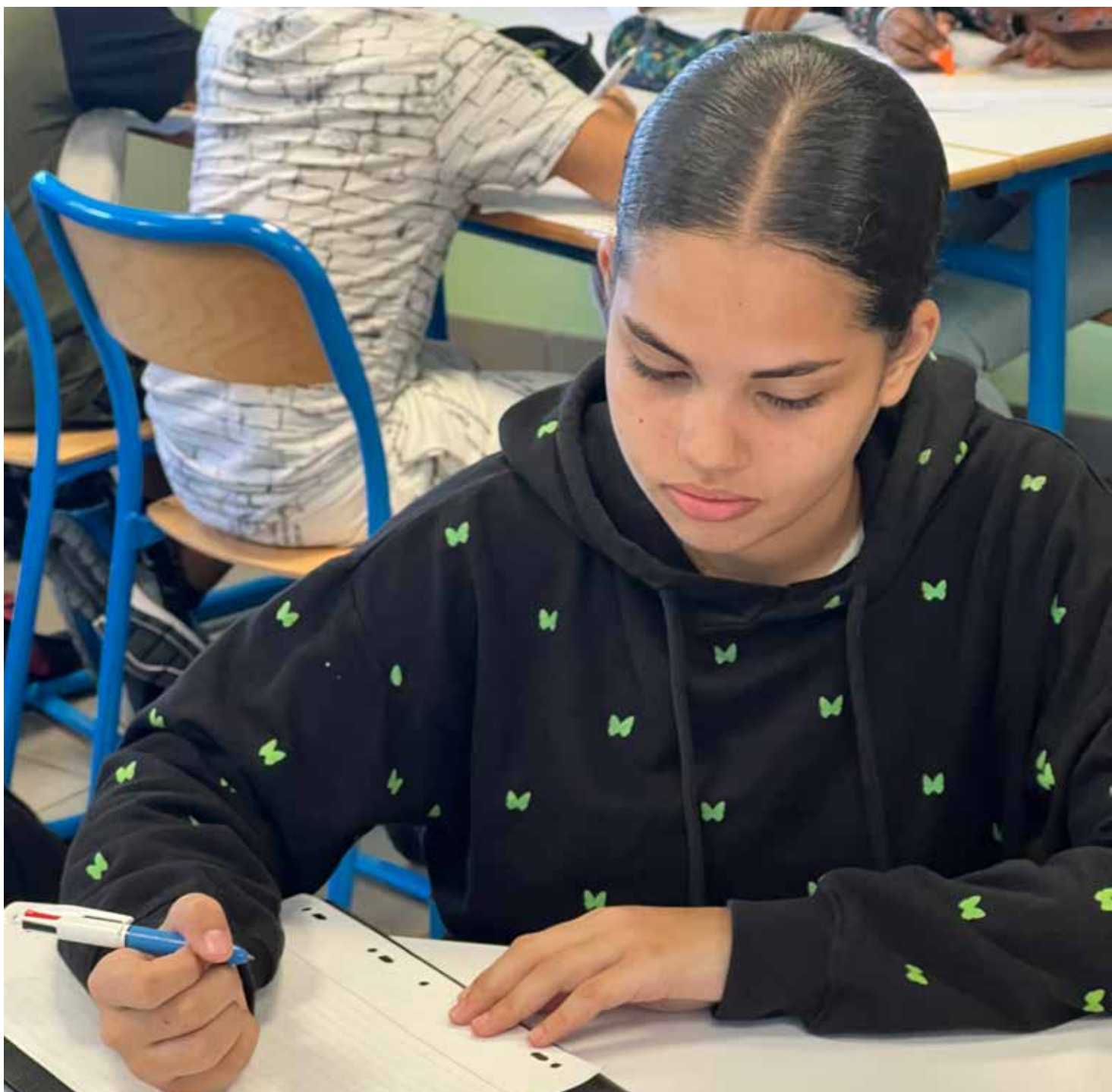




RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Reprise des classes
après les vacances de l'été austral
Lundi 22 janvier 2024**



SOMMAIRE

Les chiffres-clés de l'académie de La Réunion p.04

1. LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2024

1.1 La démographie scolaire poursuit sa baisse p.07

1.2 Les moyens pour la rentrée 2024 dans l'académie p.08

2. DES CHANTIERS QUI AVANCENT

2.1 Les évaluations à mi-parcours au CP p.10

2.2 Expérimentation des cours d'empathie p.11

2.3 Expérimentation de la tenue uniforme p.12

2.4 Gratification des stages professionnels p.13

2.5 Mise en place des stages de seconde p.14

2.6 Les classes engagées et le service national universel pour favoriser l'engagement p.15

2.7 Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves p.16

2.8 Parcoursup 2024 : préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur p.17

2.9 En route vers les Jeux olympiques et paralympiques p.18

ANNEXES

Quelques temps forts du second semestre p.21

CHIFFRES CLÉS de l'académie

LES ÉLÈVES

218 120

écoliers, collégiens et lycéens (*public + privé sous contrat*)

113 242

élèves du premier degré

dont :

41 240 en maternelle

70 601 en élémentaire

1 401 en ULIS école

99 861

élèves du second degré

dont :

58 575 collégiens

41 286 lycéens dont **15 956** lycéens
professionnels

dont **1 216** en ULIS collège, lycée et LP

5 017 étudiants en post-bac de lycée

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

654

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit :

519

 écoles

dont **493** écoles publiques et
26 écoles privées sous contrat

87

 collèges

dont **78** collèges
publics et
9 collèges privés
sous contrat

48

 lycées

dont **13** lycées d'enseignement
général et technologique
(12 publics et 1 privé sous contrat)
15 lycées professionnels
(13 publics et 2 privés sous contrat)
20 lycées polyvalents
(18 publics et 2 privés sous contrat)

LES PERSONNELS

22 032

agents de l'éducation nationale

17 980 Enseignants

7 662 enseignants dans le 1er degré (dont 489 dans le privé)

10 318 enseignants dans le second degré (dont 741 dans le privé)

371 Personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

dont **260** conseillers principaux d'éducation et **111** psychologues de l'éducation nationale

381 Personnels d'encadrement, dont **53** personnels d'inspection, **243** personnels de direction et **185** personnels administratifs et techniques et d'encadrement

1 385 Personnels administratifs, techniques, santé, sociaux, dont **185** médecins et infirmiers, **147** assistants sociaux et **1 053** personnels administratifs et techniques

2 915 Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

LA DOTATION POUR LA RENTRÉE 2024

55 emplois nouveaux d'enseignants du premier degré

45 emplois nouveaux d'enseignants pour le second degré

1 nouvel emploi administratif



1. La préparation de la **RENTRÉE 2024**

La DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE

poursuit sa baisse

La démographie scolaire dans l'académie sera marquée à la rentrée 2024 par une diminution des effectifs de 886 élèves dans les écoles et les établissements scolaires, soit -0,4 % par rapport à 2023. La baisse du nombre d'élèves à la rentrée scolaire d'août 2024 concernera autant le premier que le second degré.

DANS LE PREMIER DEGRÉ

La tendance à la baisse modérée des effectifs se poursuit en lien avec l'évolution des générations scolarisables. Tous niveaux confondus, les écoles publiques de l'académie scolariseraient 473 élèves de moins à la rentrée 2024 par rapport à la rentrée 2023 (-0,5%). La baisse d'effectifs en 2024 est portée essentiellement par le niveau élémentaire.

En maternelle

Les classes devraient accueillir 42 élèves de plus, soit +0,1 %.

En élémentaire

Les classes compteraient 560 élèves de moins, soit -1,3 % par rapport à 2023.

En ULIS école

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école) accueilleraient 1 399 élèves, soit près de 33 élèves de plus. La hausse des effectifs devrait être de +2,4 %.

DANS LE SECOND DEGRÉ

Les établissements scolaires devraient accueillir 413 élèves de moins, soit -0,4 %, après une baisse de -0,3 % des effectifs en 2023.

En collège (y compris Segpa et ULIS)

À la rentrée 2024, les collèges publics scolariseront 219 élèves de moins (après -670 en 2023, -790 en 2022 et -850 en 2021).

En sections d'enseignement général adapté en collège (SEGPA)

Les effectifs resteront stables.

En ULIS collège et lycée

Les effectifs d'élèves continueront à progresser : +109, soit +8,9 % (après +34 en 2023).

En lycée général et technologique

Les formations d'enseignement général et technologique de lycée seront en baisse de -1,4 % : La diminution des effectifs sera portée essentiellement par les classes des seconde (-317 élèves, soit -4%), en lien avec l'entrée de la génération des jeunes nés en 2009, qui est moins nombreuse que celle des années précédente.

En lycée professionnel

Les effectifs en 2024 progresseront légèrement : 15 525 lycéens prévus en 2024, soit + 89 ou + 10,6 % par rapport à 2023.

Dans le postbac de lycée

Dans les sections post-baccalauréat des lycées publics (STS, CPGE et DCG) : les formations post-baccalauréat compteront 4 566 étudiants en 2024, soit une progression de 32 inscrits (+0,7 %).

LES MOYENS

pour la

RENTRÉE 2024

Dans l'académie comme au niveau national, l'année scolaire 2024-2025 sera marquée par l'attribution de moyens renforcés pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures nouvelles prévues pour le « choc des savoirs ». Cet effort financier de la Nation permet ainsi d'impulser une politique ambitieuse au service de l'élévation du niveau de tous les élèves.

DANS LE PREMIER DEGRÉ

La dotation de 55 postes d'enseignants dans un contexte de baisse d'effectifs d'élèves permettra d'améliorer cette année encore le taux d'encadrement, qui sera porté à 6,79 professeurs pour 100 élèves, contre 6,74 à la rentrée 2023.

Cette progression des taux d'encadrement va permettre :

- l'achèvement du dédoublement des grandes sections de maternelle en éducation prioritaire à la rentrée 2024,
- la progression de la scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- l'accompagnement de l'école inclusive avec la création de nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité,
- la pérennisation des contrats locaux d'accompagnement.

DANS LE SECOND DEGRÉ

Malgré la baisse des effectifs, la dotation de 45 nouveaux moyens d'enseignement permettra à l'académie de mettre en œuvre à la rentrée 2024 le « choc des savoirs » afin d'élever le niveau des élèves :

- la mise en place de groupes de niveaux pour l'enseignement des mathématiques et du français pour les élèves de 6e et de 5e afin de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège et faire progresser tous les élèves – avec des groupes limités à 15 élèves pour les plus en difficulté,
- le renforcement des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie au lycée professionnel,

Les créations d'emplois permettent également de financer les priorités suivantes :

- Mise en place de parcours d'enseignement du créole.



2. Des **CHANTIERS** qui avancent

Les ÉVALUATIONS À MI-PARCOURS au CP

Indispensables à la réussite scolaire, la maîtrise de la langue française et les compétences mathématiques sont au cœur de tous les apprentissages. À la suite des évaluations nationales de rentrée, le dispositif au CP prévoit une nouvelle phase d'évaluation en milieu d'année, en français et en mathématiques, afin d'apprécier la progression des élèves.

UN POINT D'ÉTAPE VERS LA RÉUSSITE

Ce point d'étape se déroulera du 29 janvier au 6 février 2024 dans l'académie. Il fournira aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe.

Dès la saisie des réponses des élèves terminée (le 16 février 2024), les résultats individuels et par classe seront disponibles.

Les évaluations CP sont des évaluations nationales qui visent à fournir des points de repère quant à la maîtrise des compétences fondamentales en français et en mathématiques, plus particulièrement dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.

Ces évaluations sont conçues par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) en collaboration étroite avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco).

LE DÉROULEMENT DES ÉVALUATIONS

En français, les situations proposées portent sur le passage de l'oral à l'écrit, la reconnaissance de lettres, la phonologie, la compréhension orale et écrite, et la lecture à voix haute. L'évaluation se déroule en 3 séquences avec des modalités de passation collective et individuelle.

En mathématiques, les situations d'évaluation portent sur les nombres et le calcul (additions et soustractions) et la résolution de problèmes. La passation est découpée en 2 séquences.

DES REPÈRES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

Les parents sont informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt de cette évaluation afin d'offrir un enseignement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève.

Les ressources d'accompagnement destinées aux professeurs proposent des pistes d'analyse des résultats des élèves aux évaluations et différentes activités à mettre en place en classe.

Expérimentation des **COURS D'EMPATHIE** dans les écoles

La formation des élèves à l'empathie est mise en place afin de mieux prévenir le harcèlement scolaire. Elle vise à améliorer la qualité des relations entre les élèves et à favoriser l'acquisition d'ensemble de compétences indispensables au vivre-ensemble, à l'estime de soi, au respect de l'autre et, *in fine*, à la réussite scolaire de tous les élèves dans un climat scolaire serein.

FORMER LES ÉLÈVES À L'EMPATHIE

Trois écoles de la circonscription de Saint-Paul 1 (primaire Évenor Lucas, primaire Émile Hugot et maternelle Les Caramboles) participeront entre janvier et juin 2024 à l'expérimentation en utilisant le kit pédagogique pour les cours d'empathie développé par la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère.

Ces cours d'empathie seront réalisés par les enseignants, selon une progression structurée. Ils prennent appui sur des activités d'apprentissage classiques (ex : une séance de langage ou d'EPS...) mais ont pour objectif spécifique l'apprentissage explicite d'une compétence psychosociale.

UN EFFET POSITIF SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

Le programme « Fri for Mobberi » (Vivre ensemble) développé au Danemark a permis de constater l'effet positif de séances régulières d'empathie sur le climat scolaire et la réussite des élèves.

Les compétences en lien avec la capacité d'écoute, et la capacité à communiquer de manière constructive en particulier, se révèlent un levier majeur dans la prévention contre le harcèlement.

Au-delà des cours d'empathie à l'école primaire, l'enjeu est de renforcer la formation des élèves aux compétences psychosociales dont la recherche atteste des effets bénéfiques : réduction des addictions, des phénomènes de violence, amélioration de la santé, du bien-être, de la réussite scolaire, renforcement des relations à soi et aux autres.

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Le développement de compétences psychosociales doit ainsi permettre d'améliorer les relations interpersonnelles en construisant une communication empathique et des comportements altruistes, et ainsi faire diminuer les comportements négatifs.

C'est l'une des priorités mises en oeuvre, dans le cadre du projet stratégique académique, par la Cellule académique recherche, développement, innovation et expérimentation (Cardie).

Des formations sur cette thématique sont régulièrement proposées lors de la Semaine de l'innovation et au delà de cette expérimentation, une cinquantaine d'écoles de l'académie mettent en oeuvre des cours d'empathie.

Expérimentation de la **TENUE** **UNIQUE**

Décidée par le ministère, une expérimentation de tenues uniques est prévue à compter de la rentrée scolaire 2024, dans des écoles et établissements scolaires pour lesquels les collectivités territoriales sont volontaires. Elle est anticipée à partir de la semaine de reprise de janvier dans un collège de l'académie.

UNE EXPÉRIMENTATION FINANCÉE PAR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS VOLONTAIRES

L'adoption d'une tenue vestimentaire commune vise à renforcer la cohésion entre élèves et à améliorer le climat scolaire. Elle est ainsi susceptible de créer une atmosphère de travail et d'égalité au sein de l'établissement et de favoriser un sentiment d'appartenance.

L'enjeu est de permettre aux élèves de s'épanouir au sein d'une école à l'abri de toute forme d'inégalités et de prosélytisme.

Dans le cadre de cette expérimentation nationale, le coût du trousseau est pris en charge par l'État et les collectivités territoriales, qui doivent donc donner leur accord.

Une évaluation scientifique menée par des chercheurs en sciences sociales doit être conduite au niveau national pour mesurer les effets de cette tenue unique sur le bien-être des élèves, le climat dans l'établissement ou encore les résultats scolaires.

Si cette évaluation est positive, la mesure pourrait être généralisée à la rentrée scolaire 2026.

UNE EXPÉRIMENTATION ANTICIPÉE DANS UN COLLÈGE

Le collège Amiral Pierre Bouvet à Saint-Benoît travaille depuis la rentrée dernière sur la mise en place d'une tenue uniforme pour tous les élèves.

Un comité de pilotage a été mis en place et a travaillé pendant le premier semestre avec toute la communauté éducative. Les parents ont été consultés et ont adhéré au projet de mise en place d'une tenue commune au collège.

Pour cette expérimentation, le collège dispose d'un accompagnement financier apporté en partie par le Département.

La liste définitive des établissements retenus pour l'expérimentation sera communiquée par le ministère de l'éducation nationale.

La GRATIFICATION des STAGES en lycée professionnel

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens professionnels font désormais l'objet d'une allocation attribuée par l'État. Les lycéens recevront le premier versement de cette allocation en janvier 2024 pour les stages réalisés au cours du premier semestre.

UNE MESURE CONCRÈTE ET BÉNÉFIQUE AUX ÉLÈVES

Le premier versement de la nouvelle indemnité de stage, qui reconnaît l'engagement des jeunes dans leur formation et valorise les périodes passées en entreprise, se fera fin janvier 2024.

Le montant varie de 50 euros par semaine de stage en première année de CAP à 100 euros par semaine de stage en terminale de baccalauréat professionnel, jusqu'à 2 100 euros sur trois ans.

Depuis la rentrée 2023, tous les élèves de la voie professionnelle bénéficient d'une gratification pour les stages effectués dans le cadre de leur formation, qu'il s'agisse d'un diplôme professionnel ou d'une formation complémentaire d'initiative locale.

Cette indemnisation des stages est une des modalités de valorisation de la voie professionnelle et concrétise l'importance accordée au temps passé en entreprise comme temps de formation.

Mise en place d'un **STAGE** **DE SECONDE**

Un stage est instauré pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique du 17 au 28 juin 2024, pendant la période des épreuves du baccalauréat.

UN STAGE D'OBSERVATION POUR TOUS LES LYCÉENS DE SECONDE

Un stage est instauré pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique scolarisés dans les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture, ainsi que dans les établissements d'enseignement privé sous contrat dès juin 2024.

Ce stage d'observation se déroulera en entreprise, en administration ou en association et durera deux semaines, du 17 au 28 juin 2024, pendant que les lycéens de première et terminale passeront leurs épreuves du baccalauréat.

Chaque lycéen pourra ainsi approfondir sa découverte des métiers et être aidé à préparer ses choix d'orientation.

L'objectif est d'améliorer la politique d'orientation des jeunes et de rendre toujours plus dynamique le lien entre l'école et les entreprises.

LES CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS ET LE SNU

pour favoriser

L'ENGAGEMENT

Le nouveau label Classes et Lycées engagés et la dynamisation du Service national Universel contribuent à créer les conditions de l'engagement et à faire vivre les valeurs de la République.

LES CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

Le nouveau label « classe engagée » ou « lycée engagé » a été attribué à 21 classes de 11 lycées de l'académie.

Il permet à 497 élèves de seconde et de première année de CAP de bénéficier d'un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives autour de l'engagement et s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens.

La labellisation est définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes :

- défense et mémoire,
- sport et jeux olympiques et paralympiques,
- environnement,
- résilience et prévention des risques.

Le projet pédagogique annuel, porté par des enseignants de plusieurs disciplines, propose des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, de l'enseignement moral et civique et de l'éducation à la citoyenneté.

Il intègre la participation à un séjour de cohésion du service national universel sur temps scolaire, dont une partie du contenu est articulée avec la thématique du projet pédagogique d'engagement.

Trois séjours de cohésion sont prévus en 2024 dans l'académie :

- 1er séjour : du 12 au 24 février, avec une coloration

Défense et mémoire, Sports et Jeux olympiques et paralympiques.

- 2e séjour : du 25 mars au 6 avril, avec une coloration Résilience + Sports et JOP + Environnement
- 3e séjour : du 22 avril au 4 mai, avec une coloration Défense et mémoire + Sports et Jeux olympiques et paralympiques.

Les moyens attribués :

- Le lycée reçoit 1 000 euros par classe engagée pour financer des activités liées au projet d'engagement de la classe.
- Les professeurs référents des classes engagées sont rémunérés dans le cadre du Pacte, au titre de l'innovation pédagogique.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le service national universel s'adresse à tous les garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et un temps de service à la Nation.

Le séjour de cohésion : d'une durée de douze jours, il est organisé sur le temps scolaire et réunit des jeunes dans le centre Jacques Tessier à La Saline.

Il est rythmé par les rituels républicains et s'articule autour d'un socle commun, des modules optionnels et d'une séquence engagement de trois jours dédiée au projet spécifique de chaque classe engagée.

- Session de juin : du lundi 17 au vendredi 28 juin
- Session de juillet : du mercredi 3 juillet au lundi 15 juillet.

Rehausser le niveau

D'EXIGENCE ET D'AMBITION

pour tous les élèves

La volonté d'élever le niveau de tous les élèves est au coeur du projet de l'École de la République. Elle passe par le renforcement de l'exigence globale du Brevet et du Baccalauréat et de la possibilité du maintien dans un niveau de classe si un élève a besoin de plus de temps pour acquérir certaines connaissances ou compétences.

L'EXIGENCE GLOBALE DU BREVET ET DU BACCALAURÉAT RENFORCÉE

Dès la session 2024, il sera mis fin aux « correctifs académiques », qui pouvaient intervenir après les commissions d'harmonisation pour le brevet et pour le baccalauréat.

excessif d'échec en cas de passage dans le niveau supérieur.

La performance des élèves en situation de handicap ne sera pas jugée uniquement sur la base des résultats scolaires ou des évaluations nationales. Ainsi, la possibilité de redoublement ne s'appliquera pas à tous de manière automatique, chaque cas fera l'objet d'une appréciation particulière.

EN FINIR AVEC LE TABOU DU REDOUBLEMENT DÈS L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Dès le mois de février, les professeurs pourront proposer un parcours renforcé en temps scolaire et des stages de réussite durant les vacances scolaires aux élèves ayant besoin d'un rattrapage sur la base des tests de positionnement réalisés en début d'année et à mi-année et en se référant aux évaluations de classe.

Si ces périodes de remise à niveau sont suffisantes, le principe du « passage sous conditions » permettra à l'élève de passer en classe supérieure. Si au contraire cette remise à niveau s'avère insuffisante, l'élève ne maîtrisant pas la lecture en fin de CP redoublera son année dans le cadre d'un parcours adapté, par exemple dans une classe à deux niveaux ou avec des aménagements horaires.

Si l'accord des familles doit être recherché, l'équipe pédagogique est la seule en mesure de déterminer si les difficultés d'un élève lui font courir un risque

PARCOURSUP 2024

Préparer et réussir son entrée dans L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La démarche d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup et la préparation du baccalauréat rythment l'année scolaire des élèves de terminale. Le second semestre de l'année de terminale est ainsi marqué par plusieurs temps forts qui visent à permettre à chaque lycéen de préciser son projet d'orientation : les semaines de l'orientation qui débiteront en février et se prolongeront au mois de mars. En parallèle, la phase d'inscription et de formulation des vœux de Parcoursup a débuté mercredi 17 janvier 2024.

LE SITE PARCOURSUP SE MODERNISE

Dans la continuité de la démarche d'amélioration en continu, le site Parcoursup se modernise afin d'apporter les informations utiles aux candidats pour préparer leur projet d'orientation et favoriser l'accompagnement en proximité des lycéens et de leurs familles.

Plusieurs nouvelles fonctionnalités sont ainsi proposées sur le moteur de recherche des formations :

- **Favoris** : les candidats peuvent désormais conserver la mémoire de leur recherche de formations et apporter pour eux-mêmes des appréciations qu'ils pourront conserver et retrouver au moment de formuler leurs vœux (fonction « favoris ») ;
- **Rappel journées portes ouvertes** : pour ces formations conservées en favori, les candidats peuvent recevoir un rappel calendrier des journées portes ouvertes, événements importants à ne pas rater pour échanger sur leur projet avec des enseignants du supérieur et des étudiants ;
- **Compareur** : les candidats peuvent également comparer plus facilement les formations entre elles sur des points considérés comme importants par les candidats et leurs familles : par exemple, le statut de la formation (public/privé), les frais de scolarité, le niveau de la demande, l'existence d'un internat, l'éligibilité de la formation à accueillir des étudiants boursiers ou encore l'existence d'un label délivré par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur ;

- **Calendrier** : pour faciliter les démarches des usagers, en partenariat avec Service-Public.fr, un module calendrier est proposé, permettant aux lycéens et aux étudiants, mais aussi aux parents de visualiser sur leur agenda en ligne les dates clés de Parcoursup.

L'ensemble de ces évolutions permettent ainsi de renforcer l'accompagnement à la construction progressive du projet d'orientation et au choix, associant les informations disponibles sur Parcoursup et les échanges concrets, en proximité, au lycée d'abord, avec l'appui de leur professeur principal et des psychologues de l'éducation nationale, mais aussi avec les acteurs du supérieur.

LE CALENDRIER PARCOURSUP

Le calendrier Parcoursup est fixé en articulation avec les dates du baccalauréat 2024.

Les candidats auront jusqu'au jeudi 14 mars inclus pour formuler 10 vœux maximum, non hiérarchisés, puis jusqu'au mercredi 3 avril inclus pour finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux. Après l'analyse des dossiers par les enseignants des formations supérieures, les candidats recevront une réponse pour chacun de leurs vœux le 30 mai et les propositions d'admission seront envoyées tout au long de la phase d'admission principale, qui sera close le 12 juillet, à l'issue des résultats du baccalauréat.

En route vers les **JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

L'année scolaire a été placée sous le signe de l'olympisme et du paralympisme.

LA CÉLÉBRATION DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME

Plusieurs événements jalonneront le second semestre de l'année et donneront l'occasion aux équipes de mobiliser leurs élèves : journée internationale du sport féminin (24 janvier 2024), semaine olympique et paralympique (2-6 avril 2024), journée olympique (23 juin 2024), parcours de la flamme olympique à La Réunion (12 juin 2024).

L'union sportive de l'enseignement du 1er degré (Usep) et l'union nationale du sport scolaire (UNSS) pour le 2d degré participeront étroitement à cette dynamique, menée en premier lieu par les professeurs.

Le label Génération 2024, le programme Unis vers 2024 de l'Usep et le programme Vers une génération responsable de l'UNSS contribueront tout particulièrement à l'engagement sportif des jeunes.

LA GRANDE CAUSE NATIONALE 2024 (GCN2024)

Dédiée à l'activité physique et sportive, elle va poursuivre 3 objectifs :

- inciter les Françaises et les Français à faire davantage d'activité physique et sportive,
- mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays,
- mettre le sport au cœur des politiques publiques.

Elle met en avant un repère simple, fédérateur et accessible à tous de 30 minutes d'activité physique ou sportive (APS) quotidiennes.

Dans ce cadre, une action « Une journée pour la forme en France » - Grande cause nationale sera organisée entre avril et mai 2024.

LE LABEL « GÉNÉRATION 2024 »

Ce dispositif, à destination des écoles et établissements scolaires, vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Depuis 2018 dans l'académie, 77 écoles, 27 collèges, 10 lycées, ainsi que 3 établissements d'enseignement supérieur ont été labellisés Génération 2024. Être labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique.

LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

La 8e édition de la Semaine olympique et paralympique se déroulera du 2 au 6 avril 2024 sur la thématique « Célébrer les Jeux et les athlètes du monde entier ».

ASSISTER AUX JEUX PARALYMPIQUES GRÂCE À « MA CLASSE AUX JEUX »

Dans le cadre du programme de la billetterie populaire, 268 billets pour les Jeux paralympiques (28 août au 8 septembre 2024) sont réservés aux écoles et aux établissements scolaires du second degré de l'académie qui en ont fait la demande et qui proposent un projet éducatif en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques.

2 écoles et 5 établissements de l'académie ont été retenus et bénéficieront d'un ou plusieurs lots de 34 billets, qui correspondent à un groupe de 30 élèves et 4 adultes, afin d'assister à une session lors des Jeux Paralympiques :

- École élémentaire Lislet Geoffroy (Saint-Pierre)
- École primaire Jean-Baptiste Bossard (Saint-Denis)
- Collège Mille Roches (Saint-André)
- Collège Joseph Bédier (Saint-André)
- Collège Joseph Hubert (Saint-Joseph)
- Collège Bory de Saint-Vincent (Saint-Philippe)
- Lycée Lislet Geoffroy (Saint-Denis)

CONCOURS DE LA DANSE DES JEUX

Un concours national « La Danse des Jeux » est organisé par Paris 2024 afin de valoriser et restituer les créations originales des élèves du premier et second degrés en lien avec les fédérations scolaires et universitaires.

Cette opération propose à des groupes d'élèves de s'emparer de la chorégraphie officielle des Jeux puis de proposer leur propre version de la Danse dans le cadre d'un concours national, *via* l'envoi de la captation vidéo de leur création. Les équipes enseignantes peuvent inscrire leur projet jusqu'au 31 mars 2024.

ANNEXE



QUELQUES TEMPS FORTS

DU SECOND SEMESTRE

JANVIER

- 17 Parcoursup : ouverture des inscriptions
- 22 Reprise des classes
- 22 Journée franco-allemande
- 24 Journée internationale du sport féminin
- 24 Journée internationale de l'éducation

FÉVRIER

- 05 Début des semaines de l'orientation
- 11 Journée internationale des femmes et des filles de science
- 21 Journée internationale de la langue maternelle
Webinaire académique des éco-délégués

MARS

- 08 Journée internationale des femmes
- 14 Parcoursup : date limite pour formuler ses vœux
- 16 Journée du jardinage à l'école
- 18 au 22 Semaine académique de l'innovation
- 18 au 23 35e Semaine de la presse et des médias dans l'École sur le thème « L'info sur tous les fronts »
- 20 Journée internationale de la langue française

AVRIL

- 02 au 06 8e édition de la Semaine olympique et paralympique
- 03 Parcoursup : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
- 07 au 12 Semaine académique de la santé
- 15 au 19 Semaine académique des cordées de la réussite
- 22 Ma Réunion sociale et solidaire
- 30 Festival des mini-entreprises

MAI

- 17 Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie
- 30 Parcoursup : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations)

JUIN

- 03** Journée académique de l'EDD et forum des éco-délégués
- 03 au 09** Semaine réunionnaise des Jeux olympiques et paralympiques
- 04 au 07** Épreuves d'évaluation des compétences expérimentales (ECE) du baccalauréat
- 11** Parcoursup : lancement de la phase complémentaire (possibilité de formuler de nouveaux vœux)
- 11 au 20** Épreuves générales écrites communes à tous les candidats du baccalauréat professionnel
- 12** Relais de la Flamme olympique de Paris 2024 à La Réunion
- 14** Épreuves anticipées de français du baccalauréat
- 17 au 28** Période stages de seconde
- 18** Épreuves de philosophie du baccalauréat
- 19 au 21** Épreuves de spécialité du baccalauréat
- 24 au 28** Épreuve du Grand oral du baccalauréat
- 23** Journée olympique

JUILLET

- 01 et 02** Épreuves du diplôme national du Brevet
- 01 au 05** Épreuves orales anticipées de français du baccalauréat
- 08** Résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel
- 09 et 10** Épreuves du second groupe du baccalauréat général et technologique
- 11** Fin de la session du baccalauréat
- 12** Parcoursup : fin de la phase principale d'admission



www.ac-reunion.fr